



CD VAL DE REUIL

à M. le Directeur

Du centre de détention de Val de Reuil

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez envoyé dernièrement une note de service ayant pour objet : Rappel des règles en matières de permutation de postes.

Suite à cela vous avez reçu les syndicats à leur demande, afin d'en discuter.

La Cgt vous a clairement notifié son désaccord sur cette note , tout comme les différentes organisations syndicales présentes, d'autant plus qu'il en existe déjà une note qui autorise les changements de postes sous réserve de l'acceptation du gradé .

Article 6 de la charte des temps :

« les changements de postes de travail relèvent de la décision du gradé qui doit vérifier au préalable l'adéquation entre les aptitudes de l'agent et les contraintes du poste. Ils sont consignés sur la feuille de service et transmis à l'agent de l'omap »

Si nous vous demandons de la modifier, c'est qu'elle ne va pas dans le sens de bonnes conditions de travail, dès lors que vous demandez de refuser tous changements pour raison de confort ou de préférences, ceci en prétextant obéir à une recommandation de l'inspection, et de plus elle ne respecte pas la charte des temps de 2008.

Où est le problème de changer pour ses motifs dès l'instant que le travail est fait, à part peut être, une fois de plus, tenter d'asseoir un pouvoir.

A force de brider les agents sur tout, vous êtes en train de créer un vrai malaise, du stress, de la souffrance et du mal-être au travail, cela pouvant s'apparenter à du harcèlement moral collectif .

Et pour en rajouter une couche, vous nous faites comprendre que nous devrions abandonner un planning pouvant avoir des conséquences catastrophiques sur notre vie de tous les jours, et cela pour palier au laxisme et l'incompétence d'une administration en déroute.

La CGT, vous demande de réécrire cette note à l'identique de l'article 6 de la charte des temps

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de l'état physique et psychologique des agents de l'établissement de val de reuil.

Aussi, la CGT, utilisera tous les moyens qui lui semble utile.

Cordialement

A Val-de-Reuil, le 10 février 2023
Le Bureau Local CGT Val-de-Reuil